



CISOA

Le REX-FFA change d'adresse et devient le moyen pour l'ACAT de notifier et gérer les événements de sécurité !

Date : 30 janvier 2016

Rédacteurs : Louis-Patrice Bugeat, Jacques Loury

FLASH SECURITE DES VOLS

La diminution du nombre d'incidents et d'accidents aériens implique de chercher à éliminer leurs causes racines ou à réduire leurs conséquences. L'une des voies pour y parvenir est de mettre les divers acteurs de l'aviation civile dans la **boucle d'amélioration de la sécurité** et plus particulièrement les **agents de 1^{ère} ligne** (i.e. pilotes, instructeurs, mécaniciens, contrôleurs aériens, personnels au sol, etc.) et leurs **organismes** de rattachement.

Trois textes réglementaires, s'appliquant à nos activités, encadrent cette démarche :

- Règlements (UE) [376/2014](#) et [1018/2015- Annexe V §1](#) [en vigueur depuis le 15/11/2015] *concernant les comptes rendus, l'analyse et le suivi des événements dans l'aviation civile*¹ ;
- Aircrew Part ORA-GEN 200 : l'organisme de formation (Training Organisation) aux licences et qualifications de **pilote** doit utiliser un Système de Gestion de la Sécurité (SGS).

Des « briques de base » d'un tel système sont déjà en place à l'ACAT : la CISOA, un Correspondant Prévention-Sécurité², un séminaire annuel, des pages web, des « news » et de documents dédiés à la sécurité des vols, etc. Deux décisions récentes donnent un nouvel élan à la construction du SGS de l'ACAT [qui devra être achevée en Avril 2018] :

- l'approbation par le CA-ACAT du 09/12/2015 de la Politique sécurité que le président, soutenu par chaque adhérent et la FFA, s'engage à mettre en œuvre afin de *réduire la probabilité d'occurrence d'incidents et d'accidents aussi bien corporels que matériels* ;
- l'accès gratuit depuis le 01/01/2016 à « AEROGEST-SGS », une application développée pour la FFA et permettant aux adhérents, depuis un PC, un smartphone ou une tablette, de notifier les **événements de sécurité** et les **REX**³ et à ceux qui exercent une fonction particulière du SGS d'enregistrer et communiquer le résultat du traitement des événements.

La [Politique sécurité](#) décrit les objectifs généraux et les principes d'amélioration de la sécurité. L'application AEROGEST-SGS permet d'interfacer le SGS de l'ACAT avec la FFA aux plans régional et national ainsi qu'avec la DSAC.

L'utilisation d'AEROGEST-SGS présente de nombreux avantages : simplicité, formalisme unifié de notification, de classement thématique, de production des comptes rendus d'événement de sécurité (CRES)⁴, capitalisation et consultation ciblée des événements de sécurité ou des REX publiés, traçabilité, etc. Pour accéder à l'application, le « pilote » copie l'URL spécifique à l'ACAT ou capture son QR Code. La notification est enregistrée dans la base de données, la confidentialité est garantie, etc. (cf. Présentation du [nouveau Rex FFA](#)).

Dans les prochaines semaines la CISOA va examiner si cette application est utilisable pour notifier les anomalies sur l'organisation d'un aéroclub et ses moyens⁵ internes ainsi que les suggestions d'amélioration en relation directe ou indirecte avec la sécurité, constatées ou exprimées par ses adhérents. A défaut un formulaire spécifique à l'ACAT sera élaboré.

Dans l'immédiat, pour les notifier, l'adhérent peut envoyer un courriel ou téléphoner à l'un des membres de la CISOA.

(sa composition est [ici](#), leurs coordonnées sont [là](#) !).

Pour débiter la notification (événement de sécurité ou REX) :

- ☞ **cliquer [ICI](#) ou capturer le QR Code ci-contre puis ouvrir l'onglet Déposer une déclaration**

URL : <http://rexfra.fr/Connection/LogOnStructureAccess/1603109029>



¹ Cf. Guide de notification « aviation de loisir » <http://www.developpement-durable.gouv.fr/document157959>

² Fonction assumée à ce jour par le Chargé des opérations et de la sécurité

³ **REX**(selon définition donnée par la FFA) : témoignage de situations vécues pouvant constituer une source d'enseignements et de réflexion sur les comportements individuels et collectifs, positifs ou négatifs, et sur les erreurs humaines, dans l'objectif d'améliorer la sécurité.

⁴ L'autorité (la DSAC) accepte le classement thématique et le format du CRES généré par AEROGEST-SGS qui diffèrent de ceux qu'elle a défini. Cf. [formulaire de notification « aviation générale »](#).

⁵ Les anomalies constatées sur les avions sont mentionnées sur leur carnet de route et gérées selon des [dispositions spécifiques](#).